

Pour des habitants et une ville en bonne santé

*Stratégie santé
de la Ville de Villeurbanne*

Façonnée par le docteur Lazare Goujon, maire dans les années 1930, la politique municipale de santé est au cœur des questions urbaines et des inégalités sociales.

Elle s'inscrit dans la philosophie de la santé portée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui élargit la notion de santé au-delà d'une vision strictement médicale, en intégrant les facteurs sociaux et environnementaux qui la conditionnent.

Afin de faire évoluer ses pratiques professionnelles et innover dans les actions conduites avec les habitants, la Ville s'inscrit dans des partenariats avec les départements de recherche de l'Université de Lyon.

Ces orientations sont co-portées par la direction de la Santé publique et les autres directions sectorielles de la Ville, avec les habitants, les partenaires associatifs et institutionnels.

En lien et en complémentarité des orientations et des actions portées par L'État, l'Agence régionale de santé et la Métropole, Villeurbanne se fixe trois objectifs :

Rendre accessible une offre de soins de premiers recours

Développer les compétences psychosociales et promouvoir la santé

Faire de la santé environnementale une priorité politique partagée

Rendre accessible une offre de soins de premiers recours

Les soins de premiers recours désignent les soins de proximité qui permettent la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients.

L'enjeu pour la Ville est de créer les conditions favorables à l'installation de médecins généralistes et de paramédicaux partout dans la ville, tout en respectant le cadre libéral de l'exercice de la médecine de ville dans sa diversité.

- La direction de la Santé publique constitue une porte d'entrée pour les professions médicales qui souhaitent bénéficier de locaux (*installation nouvelle, déménagement*). Interface avec la direction de l'Emploi, l'insertion et du développement économique (DDEI) de la Ville qui dispose d'une large connaissance des locaux professionnels à louer, la direction de la Santé publique accompagne les professionnels de santé dans la connaissance des indicateurs sociaux de santé dont la Ville dispose. Elle accompagne plus particulièrement les professionnels de santé dans les quartiers qui connaissent déjà une offre de soins déficitaire.
- La Ville, à l'initiative des professionnels de santé volontaires et en lien avec l'Agence régionale de santé, expérimente des communautés professionnelles territoriales de santé. Elle favorise la mise en lien des professionnels de santé volontaires sur un quartier (mise en lien des médecins, paramédicaux, pharmacies, laboratoires, service de santé scolaire...) afin de faciliter la coordination du parcours de santé des habitants.

Développer les compétences psychosociales et promouvoir la santé

La promotion de la santé consiste à permettre aux habitants de repérer et développer leurs propres ressources afin qu'ils deviennent acteurs de leur santé.

La Ville se fixe trois objectifs :

1. Renforcer les compétences en santé des enfants, des jeunes et des parents dans le cadre de la politique éducative **Grandir à Villeurbanne** :

l'ensemble des acteurs sociaux et éducatifs s'attachent à développer les ressources propres à chaque enfant, en particulier son estime de soi, sa santé et ses compétences.

Ex : Le Point accueil écoute jeunes, les Cafés parents, les bilans de santé au sein des écoles maternelles et élémentaires, la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre du périscolaire, l'action pass'sport santé pour les enfants en situation de surpoids.

2. Permettre une activité physique adaptée à chacun au service de sa santé

La pratique régulière d'une activité physique a des impacts positifs sur la santé en terme de prévention des maladies cardiovasculaires ou de protection contre certains cancers et leur récurrence. Elle réduit les risques de diabète, de surpoids, et améliore la qualité du sommeil. Elle permet de lutter contre le stress, la dépression et l'anxiété.

La Ville en partenariat avec les clubs sportifs, l'Office du sport de Villeurbanne (OSV) et l'Office villeurbannais pour les personnes âgées et retraités (OVPAR) travaille à développer :

- une offre d'activités physiques libres dans l'espace public ou à l'occasion d'événements
- une offre d'activités physiques adaptées pour les personnes âgées
- une offre d'activités physiques adaptées pour certaines pathologies (diabète, cancer...)
- des activités pédagogiques et périscolaires en fonction des besoins de santé repérés par le service de santé scolaire et l'Éducation nationale dans le cadre des projets d'école (Pass'sport Santé).

3. Renforcer les compétences santé des habitants des quartiers en « politique de la ville ».

Les indicateurs sociaux de santé montrent que les habitants des quartiers en « politique de la ville » souffrent davantage de maladies chroniques et accèdent moins aux campagnes nationales de dépistage. Il s'agit de prioriser les campagnes nationales de dépistage dans les quartiers concernés, avec un accompagnement spécifique. Le développement de la médiation santé s'inscrit dans la lutte contre le non-recours et pour l'ouverture des droits sociaux.

Faire de la santé environnementale une priorité politique partagée

La santé environnementale consiste pour une collectivité à travailler sur un environnement favorable à la santé. Urbanisme, logement, politique de mobilité, présence des espaces verts et naturels... Une ville qui prend en considération la question de la santé dans ses aménagements et son développement urbain est une ville durable. Cette dimension prend une acuité particulière en raison de la nécessaire adaptation au changement climatique.

La Ville conduit des politiques publiques qui doivent permettre de concilier les besoins en logement, en particulier pour les ménages les plus pauvres, les besoins pour le maintien et le développement des entreprises et les besoins d'espaces naturels...

la Ville se fixe deux objectifs :

1. Permettre la construction d'une ville pour des habitants en bonne santé. Il s'agit de faire entrer la dimension santé dans les critères de décision qui président aux choix d'aménagement, au même titre que les questions de sécurité, de transport, de logement constituent des critères aux aménagements urbains.

- a. dans les projets de création de nouvelles écoles ou de profondes réhabilitations afin de créer un environnement favorable aux apprentissages scolaires.
- b. dans les aménagements urbains pour permettre des mobilités douces (marche, vélo) continues et des espaces naturels et paysages apaisants.
- c. dans les programmes immobiliers – production neuve et réhabilitation – afin de garantir une qualité de l'air intérieur tout en répondant aux exigences d'isolation pour des questions d'économie d'énergie.

2. Reconnaître la compétence des habitants sur ces questions et intégrer la parole de l'habitant comme « expert du vécu » au même titre que les experts techniques et scientifiques.

La commission expérimentale de santé environnementale constitue un cadre où la parole des habitants est entendue, où les propositions sont prises en compte par les autres délégations et les autres services. Les habitants sont impliqués également dans la mise en œuvre et le suivi des propositions.

<http://www.villeurbanne.fr>

villeurbanne

